

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

Annexe nº C2025-20-SEDIF au procès-verbal

Objet: Exercice 2025 - Décision modificative n°1

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L.5210-1 à L 5211-61,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 relative au service public de l'eau,

Vu la délibération n°C2024-46 du Comité du 19 décembre 2024 relative au budget primitif 2025,

Vu la délibération n°C2025-07 du Comité du 19 juin 2025 relative au budget supplémentaire 2025, A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 approuve la décision modificative de l'exercice 2025, jointe à la présente, qui s'équilibre en recettes et en dépenses totales à 3 807 827,93 euros conformément au détail du tableau cidessous.

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	- 941 401,97 €	- 941 401,97 €
Section d'exploitation	4 749 229,90 €	4 749 229,90 €
Total	3 807 827,93 €	3 807 827,93 €

Conformément à la décision prise par le Comité lors du vote du budget primitif 2025, la décision modificative est adoptée par chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement, avec vote détaillé sur les chapitres « opérations d'équipement » pour les opérations concernées.

Certifiée exécutoire la présente délibération publiée sur le site internet du SEDIF et transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris le : 2 1 OCT. 2025

2 '001

Pour le Président et par délégation, L'attachée hors classe

S. CHICOISNE

Pour le Président empêché, Le Premier vice-président,

Luc STREHAIANO

Maire de Soisy-sous-Montmorency Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise

Président de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

Le jeudi 16 octobre 2025 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Premier Vice-président, le Président empêché, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 77 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 9 octobre 2025, 2 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaient présents:

Mme DUMEIGE-KERBRAT (Auvers-sur-Oise), M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise), M. DAGONET, (Bethmont-la-Forêt), M. EON (Méry-sur-Oise), Mme LAGORCE, MM DE LASTEYRIE, TURPIN et SEGUIN (communauté d'agglomération Paris-Saclay), M. PHILIPPON (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), Mmes BENATTAR et MICHEL, MM ABEHASSERA, FEUGERE, GONTIER, REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO et SUEUR (communauté d'agglomération Plaine Vallée), MM BALLOSSA, GREZE, LASSONDE et MALLE (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), Mme RIPERT (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), Mmes BAQUIN, JEZEQUEL, MM ARES, AUDEBERT, BLANCHARD, BRASSEUR, LE DUS, MESSAOUDI et PIERROT, (communauté d'agglomération Val Parisis), Mme PELLETIER-LE BARBIER, MM LE PIVAIN et THEVENOT (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), Mme BONNIER, MM BISSON, FORTIN, GALEY, MARSEILLE et ROCHE (Grand Paris Seine Ouest), MM BAILLY, BAKHTIARI, BELOT, CONNAN, GUNESLIK, MANGON, PIROLLI et SUJOL (Grand Paris Grand Est), Mme FALGUIERES, MM AUBERT, BARGES, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY et PANETTA (Grand Orly Seine Bièvre), MM CARVOUNAS et DELLA MUSSIA (Grand Paris Sud Est Avenir), Mme DESCHIENS, et M. GAHNASSIA (Paris Ouest La Défense), Mmes FENASSE et SAUSSEREAU, MM BEGAT, CAMBON, EYCHENNE, MAROUF, MIROUDOT et PEREZ (Paris-Est-Marne & Bois), Mmes DEFFAIRI-SAISSAC et LE MOAL, MM KONIECZNY et POUX (Plaine Commune), Mmes GALANTE-GUILLEMINOT et MOUTAOUKIL, MM SIFFREDI et VERNANT (Vallée Sud Grand Paris), M. EL KOURADI (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs:

Christophe HAUDRECHY, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Saint- Germain Boucle de Seine à Luc STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée	Toutes affaires
Pascale LEMERCIER, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, à Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne	

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.